

# CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE

*Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.*

## AIRBUS INDUSTRIE

### Avions A340

Fuselage arrière - Inspection du cadre 73A

#### Applicabilité :

Avions AIRBUS INDUSTRIE A340 modèles -211 ; -212 ; -213 ; -311 ; -312 ; 313 n'ayant pas reçu application de la modification AIRBUS INDUSTRIE 41485 ou 42338 et du Bulletin Service A340-53-4050.

#### Raisons :

Cette inspection est nécessaire pour prévenir le développement et la propagation de criques à un stade avancé entre les poutres 5 et 6 du cadre 73A côtés droit et gauche mis en évidence au cours des essais de fatigue, ce qui pourrait entraîner une diminution de l'intégrité structurale et donner lieu à d'importantes réparations.

#### Actions :

Rendues impératives à la date d'entrée en vigueur de la présente Consigne de Navigabilité sauf si déjà accomplies :

- 1) Avant accumulation de 750 vols inspecter par courants de Foucault les zones concernées du cadre 73A conformément aux instructions du Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A340-53-4051.
- 2) Selon les résultats de l'inspection suivre les instructions définies au titre du plan synoptique du Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A340-53-4051.
- 3) Si aucune action terminale n'est effectuée au droit du paragraphe 2) ci-dessus, renouveler l'inspection et les exigences du paragraphe 2) de cette Consigne de Navigabilité à des intervalles n'excédant pas 1200 vols conformément au plan synoptique du Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A340-53-4051.

**Nota :** Aucune action ultérieure n'est requise après application du Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A340-53-4050.

#### Références :

Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A340-53-4051 (ou toute révision ultérieure approuvée).  
Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A340-53-4050 (ou toute révision ultérieure approuvée).

**DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : 04 OCTOBRE 1997**